

## De la représentativité du panel

Date : 6 octobre 2013

Quand j'entends Clément Théaudin récuser les résultats du sondage effectué par Ouest-France - à ses frais - au début de l'année 2012, au motif que le vote « *n'était pas structuré comme étant un panel représentatif de la population* », je ne peux m'empêcher de penser à l'histoire de la paille et de la poutre.

**1) Que dire alors de la représentativité dans l'enquête TMO** commanditée par le Conseil général sur les questions « d'identité et d'appartenance territoriale » à propos du nom du département et du nom de ses habitants ?...

Dans son rapport d'étude (n° 4500 – septembre 2005), TMO nous explique très justement qu'il s'agissait d'une **enquête auto-administrée qui « ne peut prétendre à une stricte représentativité de la population du département »**, de sorte que « *les réponses ne sont représentatives que d'elles-mêmes* ».

Le Conseil général n'a pourtant pas hésité à payer très cher cette enquête assez fouillée.

Le pire est qu'il n'en a strictement rien fait car il avait déjà renoncé à changer le nom du département, alors qu'elle comporte encore aujourd'hui des informations pertinentes qui auraient pu lui éviter de se fourvoyer une nouvelle fois en 2013.

**2) Que dire alors de la représentativité d'un panel constitué d'une poignée de personnes cooptées...** qui se sont réunies une demi-journée le 23 mai 2013, que l'on a voulu nous faire prendre pour un « comité »... et de surcroît pour un « comité d'experts » (!!!), « présidé » par un publicitaire que l'on a voulu nous faire prendre pour une "simple" « personnalité extérieure reconnue », et dont la prestation (rémunérée 17.940 euros TTC) relèverait - nous dit-on maintenant - du « secret industriel et commercial » plus connu sous le nom de « secret des affaires » ???...

[De qui se moque t'on quand on invoque la question de la représentativité ?...](#)